

CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE

26 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les ministres de la Santé publique (fédéral et des entités fédérées) informent sur l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021 dans le contexte Covid-19 et privilégient une approche phasée de la vaccination.

Importance de la vaccination contre la grippe saisonnière dans le contexte Covid-19

Pour l'hiver 2020-2021, il est d'autant plus crucial de pouvoir vacciner le plus largement possible les personnes à risque afin d'éviter de surcharger le système de soins de santé, étant donné le risque possible que la saison grippale coïncide avec un pic de Covid-19.

La vaccination du personnel du secteur de la santé est primordiale pour protéger indirectement les patients et aussi pour assurer leur disponibilité en cas d'une nouvelle vague du Covid-19.

Aussi, la vaccination des personnes âgées de 50 à 64 ans permettra de diminuer la charge de travail pour la médecine de première ligne.

Disponibilité des vaccins contre la grippe saisonnière

La Belgique disposera de 2,9 millions de vaccins contre la grippe saisonnière, une quantité supérieure comparativement aux années précédentes. Cette quantité sera suffisante pour couvrir la vaccination des groupes à risque identifiés par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS), si le taux de vaccination est comparable à la saison précédente.

Trois vaccins quadrivalents seront disponibles : Alpharix-Tetra[®], Influvac Tetra[®] et Vaxigrip Tetra[®].

Des concertations sont toujours en cours afin de pouvoir augmenter le nombre de vaccins disponibles.

Vaccination phasée

Habituellement, il est recommandé de vacciner contre la grippe entre mi-octobre et mi-décembre, le vaccin offrant une protection dans un délai de 10 à 15 jours après l'injection.

Pour la grippe saisonnière 2020-2021, les ministres de la Santé publique (fédéral et des entités fédérées) privilégient une approche phasée de la vaccination.

Cette approche phasée concerne aussi bien les vaccinations par la médecine du travail que par le médecin traitant.

Les médecins et les pharmaciens sont informés de l'importance de cette approche phasée pour une vaccination contre la grippe saisonnière 2020 -2021.

La séquence de vaccination se fera donc en deux phases.

1. De mi-septembre à mi-novembre 2020.

Les vaccins seront délivrés uniquement aux groupes cibles définis par le CSS. Il s'agit des personnes à risque, ainsi que les personnes vivant sous le même toit, le personnel du secteur de la santé et les personnes de plus de cinquante ans.

2. À partir de mi-novembre 2020

En fonction de la disponibilité des vaccins après la vaccination prioritaire des groupes cibles précédents, la vaccination pourra être élargie au reste de la population.

Plus d'information

[Avis 9581 - Vaccination grippe - Saison hivernale 2020 – 2021 \(Conseil Supérieure de la Santé, CSS\)](#)

Les groupes à risques identifiés dans l'avis sont les suivants.

Catégorie A

- Groupe 1 : les personnes à risque de complications
 - toutes les femmes enceintes quel que soit le stade de grossesse
 - tout patient à partir de l'âge de 6 mois présentant une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine pulmonaire (incluant l'asthme sévère), cardiaque (excepté l'hypertension), hépatique, rénale, métabolique (incluant le diabète), BMI > 35, neuromusculaire ou des troubles immunitaires (naturels ou induits)
 - toute personne de 65 ans et plus
 - les personnes séjournant en institution
 - les enfants de 6 mois à 18 ans compris sous thérapie à l'aspirine au long cours
- Groupe 2 : le personnel du secteur de la santé
- Groupe 3 : les personnes vivant sous le même toit que
 - des personnes à risque du groupe 1
 - des enfants de moins de 6 mois

Catégorie B

- les personnes âgées entre 50 et 65 ans

Contacts

- Pour le Ministre Beke : steffen.vanroosbroeck@vlaanderen.be, 0479 24 54 64
- Pour la Ministre Morreale : stephanie.wilmet@gov.wallonie.be
- Pour la Ministre Glatigny : Sandrine.LONNOY@gov.cfwb.be
- Pour la Ministre Linard : nicolas.parent@gov.cfwb.be
- Pour le Ministre Antoniadis : Jennifer Nyssen, 0472 18 24 19
- Pour le Ministre Maron : ineven@ggc.brussels (jusqu'au 30/8) et kamrous@ggc.brussels (à partir du 31/8)

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Maggie De Block - Gouvernement fédéral
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- En présence de Philippe De Backer, responsable de la Taskforce Testing & Shortages

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.